



Label *Qualité* *français langue étrangère*



- Vous organisez un séjour linguistique et culturel
- Vous voulez apprendre le français en France

Choisissez un
centre labellisé
**QUALITÉ
FRANCAIS
LANGUE
ÉTRANGÈRE**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

MINISTÈRE
DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION



www.qualitefle.fr

Les centres labellisés vous
garantissent la plus
haute qualité de formation
linguistique et de service
dans 5 domaines

Les centres
labellisés
s'adressent à
tous les publics



> Formations,
enseignement

1



> Enseignants

2



> Accueil,
accompagnement

3



> Locaux, sécurité,
équipement

4



> Gestion

5

Le label **Qualité
français langue
étrangère** est un
label d'état délivré
pour 4 ans par :

- le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR)
- le ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI)
- le ministère de la culture et de la communication

